



## Enseignement

### 29 000 diplômés du supérieur en 2005

En 2005, l'académie de Nantes comptait quelque 105 000 étudiants. Si l'on excepte les diplômés d'université ou d'établissement, les certificats de spécialité ou d'écoles, environ 29 000 diplômés nationaux, de niveau supérieur au baccalauréat, ont été délivrés cette année-là.

Ces 29 000 diplômés nationaux du supérieur se répartissent de la façon suivante :

- 9 727 (36 %) brevets de technicien supérieur (BTS) ou diplôme universitaire de technologie (DUT), correspondant à des formations professionnelles courtes ;
- 8 740 licences (30 %), 3 216 masters (11 %) et 327 doctorats (1 %), hors disciplines de la santé ;
- 1 983 diplômés des professions médicales et sociales, dont 421 pour la filière universitaire (1,5 % du nombre total de diplômés) ; 1 187 pour les diplômés des carrières sanitaires (4 %) et 375 pour les diplômés des carrières sociales (1 %) ;
- 3 130 diplômés des écoles d'ingénieurs (6 %) ou de management et de commerce (4,5 %) ;
- 1 868 diplômés des diverses autres écoles (école d'architecture, école vétérinaire, école de la marine marchande – soit 6 %).

Source : Thierry Furet, « Des diplômés de l'enseignement supérieur plus nombreux en 2005 », INSEE Pays de la Loire, Informations statistiques n° 260 de mai 2007 (1 page).



## Services à la personne

### Plus de la moitié des enseignants auront disparu dans six mois...

Sous la plume de Pierre de Barochez et Véronique Boudy, ALTIME, cabinet de conseil, vient de publier un « libre blanc » sur : *Les Services à la Personne : quel sera le modèle pérenne ?* (avril 2007). Les auteurs soulignent que l'évolution des modes de vie, le vieillissement de la population, les fortes incitations fiscales et l'intervention de l'État pour professionnaliser et structurer l'offre, ont fait des services à la personne un marché attractif. Par ailleurs, les auteurs reconnaissent que nous sommes dans une situation paradoxale :

*« La loi Borloo, dont l'objectif est d'apporter de la clarté et de faciliter l'accès aux services à la personne, a provoqué dans un premier temps un foisonnement d'enseignes et de prestataires parmi lequel les clients, comme les acteurs qui envisagent d'aborder ce marché, ont bien du mal à s'y retrouver ».*

Pierre de Barochez et Véronique Boudy constatent que les services à la personne, comme tout marché nouveau, sont en pleine transformation, et ils annoncent des évolutions extrêmement rapides.

Selon eux, sur la quinzaine d'enseignes agréées par l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), plus de la moitié auront disparu dans six mois. En parallèle, ajoutent-ils « des mouvements de concentration des prestataires sont prévisibles, voire même contraints par les exigences croissantes de professionnalisation et de qualité du service

exprimées par les organes de contrôle, les enseignes nationales et surtout, les clients. La rigueur de ce marché, confronté à la réalité du travail au noir et à une nécessaire optimisation très rapide des coûts, va entraîner des mouvements de mutualisation forts ».



## Médias

# Informations économiques et faits divers

## La presse hiérarchise l'information

*Le Plan B* (bimestriel de « critique des médias et enquêtes sociales »), dans son n° 8 de juin 2007, a observé la couverture de cinq informations économiques et de deux faits divers, en avril et mai 2007, dans cinq quotidiens français : *Libération*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Aujourd'hui en France* et *Sud-Ouest*.

Nous avons retenu quatre des informations économiques – la cinquième relevant tout autant d'un fait divers :

- Le montant des redressements opérés par l'URSSAF en 2006 a dépassé le milliard d'euros. Raison principale de cette fraude : les entreprises occultent ou minorent volontairement leurs charges.
- Six cadres de la société Crit Intérim, dont la PDG, sont placés en garde à vue pour escroquerie aux fiches de paye. Le syndicaliste qui a dénoncé la fraude fait, depuis, l'objet d'une procédure de licenciement.
- Lors des Assises des exploités des centres d'appel, tenues à Paris, des salariés expriment

leur souffrance et dénoncent une forme d'« esclavage moderne ».

- Condamnation de douze entreprises du BTP (dont Bouygues) à une amende record pour « entente générale » dans l'affaire de la rénovation des lycées d'Ile-de-France.
- Quant aux deux faits divers, il s'agit de la mort suspecte d'un policier à la foire du Trône de Paris, ainsi que la disparition d'une jeune fille, puis la découverte de son cadavre dans la banlieue nantaise.

Les quatre informations économiques ont donné lieu, selon *Le Plan B*, à seulement trois articles et trois brèves dans les cinq quotidiens, pour un total de 1 201 mots.

Et les deux faits divers, à 70 articles, 38 brèves, 30 021 mots – soit vingt-cinq fois plus que les quatre informations économiques.

Pour la couverture des faits divers, *Aujourd'hui en France* <sup>(1)</sup> se distingue tout particulièrement (11 695 mots), devant *Le Figaro* <sup>(2)</sup> (7 543). *Le Monde* reste le plus discret (3 262).

### La pensée hebdomadaire

« L'optimiste se dit qu'un travailleur a droit à 5 semaines de congé par an. Le pessimiste, lui, se dit que des tas de braves gens sont obligés d'interrompre chaque année leurs vacances pendant 47 semaines pour aller bosser ».

Philippe Geluck, *Le tour du chat en 365 jours*, Paris : éd. Play Bac, 2006.

<sup>(1)</sup> – Groupe Amaury, détenu à 25 % par Lagardère Active Média.

<sup>(2)</sup> – Socpresse (donc Dassault).